

Rwanyange Emmanuel

- lettre

108 | 1981 - 18 | 10 | 1982

6<sup>pe</sup> 2 ch

FEHNE DE TRANSMISSION

A:

*Secrétariat / J*

Pour suite à donner \_\_\_\_\_

Pour approbation \_\_\_\_\_

Pour signature \_\_\_\_\_

Pourrions-nous en parler ? \_\_\_\_\_

Comme convenu \_\_\_\_\_

Suite à votre demande \_\_\_\_\_

Noter et retourner \_\_\_\_\_

Pour information \_\_\_\_\_

A classer \_\_\_\_\_

Commentaires \_\_\_\_\_

*Cette explication doit sûrement  
être donnée à la DGSL*

Date :

*[Signature]*  
*11/11/72*

De :

*DET*

SDF  
CA

RWANYANGE Emmanuel

Gisenyi, le 18/10/1982

Encadreur Régional-Adjoint de  
la Jeunesse et des Sports  
GISENYI

Monsieur le Ministre de la Jeunesse et des Sports  
KIGALI;

Objet:  
Demande d'explication

Monsieur le Ministre,

Référence faite à votre lettre n° 2550/12.08.01  
du 29/9/1982 relative à l'objet en marge, j'ai l'honneur de vous donner  
des précisions sur le fait qui m'est reproché.

En effet, Monsieur le Ministre, je n'avais aucune  
idée de subtiliser, comme vous me le reprochez, le montant de 47.375 FRW  
représentant les subdélégations aux autorités préfectorales de Gisenyi  
pour l'organisation des compétitions d'athlétisme qui ont eu lieu  
le 22/9/1982 à Gisenyi. Cela a été causé par un incident dû à mon  
imprudence que je reconnais.

Permettez-moi alors de vous dire que ladite somme  
a été déjà remise aux autorités préfectorales en date du 28/9/1982.  
Vous trouverez le reçu y relatif en annexe.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression  
de ma plus haute considération.

Copie pour information à:

- Monsieur le Ministre de la Fonction  
Publique et de l'Emploi  
KIGALI.
- Monsieur le Préfet de Préfecture  
GISENYI.
- Monsieur le Directeur Général de la Jeunesse  
au Ministère de la Jeunesse et des Sports  
KIGALI

RWANYANGE Emmanuel.--

Reçu

de Monsieur BUI ANH GIÉ Summanel, Enca-  
dren Régional - adjoint pour avoir remis  
aux autorités préfectorales de Siemungui une  
somme de quarante Sept mille Trois cent  
septante cinq francs suvaudois (47.375 Fsu)  
destinée à la restauration et réception des Athlètes  
au concours d'ATHLÉTISME du 22/9/1982.

Pour remise

BUI ANH GIÉ Summanel

Bui

Pour réception

5/10/82 Bui An Gié  
Bui An Gié



MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS  
B. P. 1044 Kigali

*cl*  
~~AA~~  
**Confidentiel**

Kigali, le ... **29 SEP. 1982** .....

N° **2250 /12.08.01**

Réf. N° :

Annexe :

Objet : **Demande d'explication**

Monsieur **RWANYANGE Emmanuel**  
Encadreur Régional-Adjoint  
de la Jeunesse et des Sports  
**GISENYI**

Monsieur,

Par sa lettre n° 1.315/03.09.01/10 du 22 septembre 1982 adressée à Monsieur le Procureur de la République, Parquet de Gisenyi, le Préfet de Préfecture m'a informé que vous auriez subtilisé, à des fins personnelles, le montant de 47.375 FRW représentant les subdélégations aux autorités préfectorales pour l'organisation des compétitions d'Athlétisme qui étaient prévues à GISENYI le 22 septembre 1982.

Veillez me fournir, avant le 15 octobre 1982, des explications sur les faits qui vous sont reprochés par les autorités préfectorales.

Le Ministre de la Jeunesse  
et des Sports

NDINDILYANA MANUWIRA



**C.P.I.A:**

- Monsieur le Ministre de la Fonction  
Publique et de l'Emploi  
**KIGALI**
- Monsieur le Préfet de Préfecture  
**GISENYI**
- Monsieur le Directeur Général de la  
Jeunesse au Ministère de la Jeunesse  
et des Sports  
**KIGALI**

RWANYANGE Emmanuel  
Encadreur Régional de la Jeunesse  
et des Sports

Byumba, le 21 Mai 1982

BYUMBA.-

Matricule: 7956

A traiter par	<i>Jeunesse</i>
Date entrée:	<i>28/5/82</i>
N° Classement:	<i>2627/04</i>

*Pauline*  
*à passer*  
*2/6/82.*

Objet : Résiliation du Contrat  
d'attribution de  
logement

Monsieur le Ministre des Travaux Publics  
et de l'Équipement

KIGALI.-

S/C de Monsieur le Préfet de Préfecture

BYUMBA.-

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que suite à une mutation de service, il m'est obligé de résilier le contrat d'attribution de logement n° 08.05.01/9930 du 4/4/80 révisé par la lettre n° 08.03.021/48 du 23/11/81 émanant du Surveillant des bâtiments civils à Byumba.

La résiliation du contrat entre en  
vigueur au 31 Mai 1982.

RWANYANGE Emmanuel.

C.P.I. à

- Monsieur le Ministre de la Jeunesse  
et des Sports

KIGALI.-

- Monsieur le Ministre de la Fonction  
Publique et de l'Emploi

KIGALI.-

- Monsieur le Surveillant des Bâtiments  
Civils

BYUMBA.-

*Ball*

RWANYANGE Emmanuel

Encadreur Régional de  
la Jeunesse et des Sports

BYUMBA

Byumba, le 10/8/1981

Vue le 14/8/81  
~~10~~

Monsieur le Directeur Général  
de la Jeunesse et des Sports

KIGALI

Objet : Demande d'équipement  
sportif individuel.

Monsieur le Directeur Général,

Rappelant ma lettre du mois de mai passé,  
j'ai l'honneur de recourir auprès de votre haute compétence pour demander un  
équipement sportif individuel.

Monsieur le Directeur Général, après la  
résolution prise au cours du recyclage des Encadreur Régionaux et S/Régionaux  
à KAVUMU, ces derniers ont reçu chacun un survêtement et une paire de godillot.  
Je voudrais demander si, moi qui ai été muté quelques jours plutard, n'ai pas  
eu droit de bénéficier de cet avantage.

Comptant sur votre prompt intervention,  
je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mon  
sincère dévouement.

RWANYANGE Emmanuel.-

